

CONTRAT 1222
N/REF : 4/01/2026 1H25 C:001042 I:07049
V/REF : Contrat N°001222 du 26/10/2023

OGEC DE LA SALLE

**67, BOULEVARD KELLERMANN
BP 3884
53030 LAVAL CEDEX 9**

IMMEUBLE : COLLEGE DE LA SALLE
67 BD KELLERMANN
53000 LAVAL

Rennes, le

23 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ADMINISTRATION STATION RELEVAGE - MR AFARSSAD 06 69 66 19 68
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : M. AFARSSAD

ENTRETIEN DU 16/02/2026 :
SECPA :
- 1 STATION DE RELEVAGE EAUX USEES 2 M3

2 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS EAUX USEES : 18,75 EUROS HT / M3(S) POUR 2023

FACTURATION : :
la redevance sera facturée par moitié 2 fois l'an à l'issue de chaque
intervention et payable à 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément à nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée après l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du coût Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu à la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu à la date de révision



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Menuiserie
24h/24 – 365j/365**

FACTURE N° 6020587

Date de dernière révision des prix : 1/11/2025

Prix de base du contrat	:	387,60
-------------------------	---	--------

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 07/2023	Valeur	: 136,0
	Mois de l'indice de révision	: 09/2025	Valeur	: 145,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT	
1/ 2	Etretien Station relevage Eu Adminis.	2/AN	411,34		205,67

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
2,00	M3 de déchets traités		19,90		39,80

TOTAL H.T.	245,47
--------------------	--------

T.V.A.	a 20,00%	49,09
--------	--------------------	-------

TOTAL T.T.C.En EURO _____294,56

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.